

# AVIS AU PUBLIC

## COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM <sup>(1)</sup>	DÉC <sup>(2)</sup>	ITM <sup>(3)</sup>	ENV <sup>(4)</sup>	COM <sup>(5)</sup>	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2024/1113/176	12.02.24	X		X			ORONA Luxembourg SA	Exploitation d'un ascenseur	414, route de Thionville à Hesperange	27.03.24	11.04.24
3A/2024/0612/160	12.02.24	X		X			GOBLET LAVANDIER & ASS. SA	Exploitation d'une station de recharge des bus	Ceinture Um Schlass Hesperange	27.03.24	11.04.24
3A/2024/1242/176	18.03.24	X		X			ADM. COMMUNALE DE HESPERANGE	Exploitation d'un élévateur à fourches Toyota OME120HW	Commune de Hesperange	27.03.24	11.04.24
3/2023/0331	01.12.23		X		X		DUPONT DE NEMOURS LUXBG SARL	Exploitation d'une cuisine professionnelle, des immeubles de bureaux et des installations de	2, rue Général Patton à Contern	06.03.24	15.04.24
3A/2021/3865/160 Dérog.1	18.12.23		X	X			ASBL ARCUS KANNER JUGEND A FAMILL	Exploitation d'une structure d'accueil et d'hébergement socio-éducatif	20, rue de Contern à Itzig	06.03.24	15.04.24
3A/2024/1326/174	22.03.24	X		X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile Liebherr L506 compact	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	03.04.24	18.04.24
3A/2024/0909/173	01.03.24	X		X			EUROPIECES Luxembourg SA	Exploitation d'un élévateur à fourches de la marque CESAB B320-II pour le compte de la	1, rue Nachtbann à Itzig	03.04.24	18.04.24
3A/2024/1166/166	05.03.24	X		X			MINI MAGIC WORLD SARL	Exploitation d'une crèche	55, rue de Kockelscheuer à Fentange	03.04.24	18.04.24
3A/2024/0308/173	22.01.24		X	X			OFFICE NATIONAL ACCUEIL	Exploitation d'un élévateur à fourches TOYOTO SWE120	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	13.03.24	22.04.24
3A/2024/0537/166	31.01.24		X	X			COMMUNE DE HESPERANGE	Exploitation d'une maison relais pour le compte de ASBL hesperange	61, rue du Stade 2000 à Hesperange	13.03.24	22.04.24
3A/2024/0552/174	09.02.24		X	X			LEON STEFFES SA	Exploitation d'un élévateur à fourches HANGCHA CDD16-AEC2	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	13.03.24	22.04.24
3A/2023/4411/173	07.12.23		X	X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un ascenseur pour 6 personnes	73, Rue de Bettembourg à Fentange	13.03.24	22.04.24
3A/2024/0596/174	14.02.24		X	X			EJC TRAPENLIFTSERVICE SARL	Exploitation d'un monte escaliers pour le compte de M. KIRCH	19, rue des Chevaliers à Fentange	13.03.24	22.04.24
3A/2024/0621/174	14.02.24		X	X			AMMERAAL BELTECH	Exploitation d'un élévateur à plate-forme fixe Stockman E250	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	13.03.24	22.04.24
3A/2024/0128/170	09.01.24		X	X			KIDSCARE FENTANGE BETTEMBOURG	Modiciation d'une crèche	106, Rue de Bettembourg à Fentange	20.03.24	29.04.24
3A/2024/0605/173	14.02.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile LIEBHERR R914	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.03.24	29.04.24
3A/2024/0606/173	14.02.24		X	X			COMAT LOCATION SA	Exploitation d'un appareil de levage mobile LIEBHERR R920	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	20.03.24	29.04.24
1/2024/0064	16.01.24		X		X		MYLAR SPECIALTY FILMS LUXBG SA	Modification des installations (1/19/047)	Om Hirkiemert à Itzig	27.03.24	06.05.24
1/2024/0064/139	16.01.24		X	X			MYLAR SPECIALTY FILMS LUXBG SA	Modification des installations (1/19/047)	Om Hirkiemert à Itzig	27.03.24	06.05.24
3A/2024/0699/183	12.02.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation de 5 ponts élévateurs Autop Steinhoh	5, rue des Joncs à Howald	27.03.24	06.05.24
3A/2024/0500/174	05.02.24		X	X			M. Mme. CORREIRA RIBEIRO Maria	Exploitation d'un monte-escaliers	22, Montée du Château Hesperange	27.03.24	06.05.24
3A/2024/0954/176	01.03.24		X	X			M. Ludwig EMAKEL	Exploitation d'un monte-escaliers	9, rue de Bonnevoie à Itzig	27.03.24	06.05.24
3A/2024/0612/160	15.02.24		X	X			VILLE DE Luxembourg	Exploitation d'une station de recharge des bus	Ceinture Um Schlass Hesperange	27.03.24	06.05.24
3A/2024/1038/174	07.03.24		X	X			RC PNEUS SARL	Exploitation d'un appareil de levage mobile JCB 403A	Territoire du Grand-Duché de Luxembourg	27.03.24	06.05.24
3/2021/0194/145	21.05.21		X	X	X		POST Luxembourg	Modification de l'ensemble d'émetteurs d'ondes électromagnétiques	194, Route de Thionville à Luxbg	03.04.24	13.05.24
1/2023/0626	20.11.23		X		X		DUPONT DE NEMOURS	Cessation d'activités de stockage de substances et mélanges classés (1/2003/0009)	2, rue Général Patton à Contern	10.04.24	20.05.24

### DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

### NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 11 avril 2024

Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

